

COMMUNE DE BAZOCHES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2017

Convocation : 23 juin 2017

L'an deux mil dix-sept,

Le trente juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BAZOCHES, dûment convoqués se sont réunis, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Robert SAUTEREL, Maire.

Étaient présents : MM les Conseillers municipaux : MM. : Robert SAUTEREL, Jean-Marie PAUTRAT, Gilles CHAPUIS, Philippe GRIGNON, Jean-François SÉRON, Patricia SPANIOL, Sabine LÉON-DUFOUR, Pierre COLAS.

Absente excusée : Anne-Marie LEPRINCE-GRANGER ayant donné pouvoir à Robert SAUTEREL.

Secrétaire de séance : Sabine LÉON-DUFOUR

Le compte rendu de la séance précédente est adopté.

1) DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

Ont été désignés, à l'unanimité :

- Délégué titulaire : Robert SAUTEREL (9 voix)
- 1^{er} délégué suppléant : Pierre COLAS (9 voix)
- 2^{ème} délégué suppléant : Jean-Marie PAUTRAT ((9voix)
- 3^{ème} délégué suppléant : Sabine LÉON-DUFOUR (9 voix)

2) ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA 2^{ème} TRANCHE DE TRAVAUX DU RESEAU D'EAU

Quatre entreprises ont soumissionné :

- BBF Nevers : 286 929.00 €
- CHALONS SARL Tannay : 307 282.70 €
- SADE CGTH Nevers : 321 677.00 €
- PAGANIE Lormes : 200 329.31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité attribue le marché de travaux à l'entreprise PAGANIE.

3) AUTORISATION DE SIGNATURE POUR EMPRUNT (2EME TRANCHE DE TRAVAUX DU RESEAU D'EAU)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer cette demande d'emprunt auprès des banques et signer tout document nécessaire à sa réalisation.

4) INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les services de l'Etat n'assureront plus l'instruction des dossiers d'urbanisme pour les communes dotées d'un PLU à partir du 1^{er} janvier 2018. Ils seront repris par le Conseil Départemental et le coût sera calculé sur la base du nombre d'habitants et d'un coefficient par rapport au nombre de dossiers.

Après délibération, le Conseil municipal décide de confier l'instruction des dossiers d'application du droit des sols au Département.

5) ATTRIBUTION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la dotation cantonale d'équipement d'un montant de 4 377.00 € de la façon suivante:

- 2 177.00 € pour l'achat d'une faucheuse d'accotement
- 2 200.00 € à la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs (pour la compétence voirie).

6) MODIFICATION DE LA FACTURATION DE L'ABONNEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Actuellement l'abonnement est facturé à l'année, ce qui n'est plus autorisé. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que désormais il sera facturé au prorata du nombre de mois de présence.

7) DEVIS DEGAGEMENT DOUGLAS ET CHENES

Le Conseil municipal accepte la proposition de l'entreprise Lechapt pour un montant de 1 722.16 €.

8) DEVIS REPARATION CALVAIRE

Le devis de réparation du calvaire à Champignolles le Bas qui a été endommagé s'élève à 4 261.20 €. Le Conseil municipal décide de reporter la remise en état au prochain budget de 2018.

9) FAUCHEUSE D'ACCOTEMENT

Suite au désengagement de la Communauté de communes concernant l'entretien des voies communales et des chemins ruraux, le Conseil décide d'acheter une faucheuse d'accotement. Deux devis nous sont proposés :

- Entreprise BUCHEZ : 9 500.00 € HT
- Entreprise SUREAU : 9420.00 € HT

Le Conseil décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'entreprise SUREAU, la moins disante.

10) DECISION MODIFICATIVE

A la demande de la trésorerie il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget du service de l'eau afin d'équilibrer les amortissements, soit + 0.96 € au chapitre 040 (amortissement) en recette.

11) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal refuse le transfert des pouvoirs de police à la Communauté de communes.

12) REGLEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES A LA SECRETAIRE DE MAIRIE

A la demande du Maire, le Conseil municipal accepte le règlement d'heures complémentaires à la secrétaire de mairie.

13) TOILETTES SECHES

Le projet d'installation de toilettes sèches proches de l'église et de la maison communale a été prévu au budget 2017 pour un coût de 9 500.00 €. Le Conseil municipal accepte cette installation qui sera subventionnée à 75%.

QUESTIONS DIVERSES

La commune possède 27 stères de bois (en 1 mètre) au tarif de 38 € le stère, se renseigner à la mairie..